

N° 202 - Janvier - Février - Mars 2020 - 12€

Magazine trimestriel



Défense

Les enjeux du désarmement international

**Françoise Dumas,
présidente de la commission
de la défense et des forces armées**

**Les chercheurs Jean-Jacques Roche
et Benjamin Hautecouverture**

**L'Unité française de vérification
du ministère des Armées**

Les armes des proto-États



© Claudine Laforgue

Nuclear II par László Moholy-Nagy

© Wikimedia Commons

FOCUS
Imaginaires nucléaires

OPINIONS & DÉBATS
Le pape François à Hiroshima
L'ICAN, Prix Nobel de la Paix 2017

COMMUNAUTE IHEDN
Auditeur en Polynésie après les
essais nucléaires



Trois questions à Patrice Bouveret

Co-porte-parole de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN/France)¹

La réalité stratégique n'est-elle pas que la dissuasion nucléaire empêche la guerre entre grandes puissances ?

Il est nécessaire d'aller au-delà du prêt-à-penser ambiant et de sortir de la pensée magique, des croyances sur lesquelles reposent la stratégie nucléaire. Pour parler clair, l'arme nucléaire n'empêche pas les guerres, mais permet à ceux qui la possèdent d'étendre leur sphère d'influence et de mener des guerres à leur profit. C'est un marqueur de puissance. La dissuasion nucléaire est un concept d'ordre psychologique dont la validité ne peut être vérifiée ni testée. D'ailleurs, le concept français d'« *ultime avertissement* » — qui consiste à utiliser en premier l'arme nucléaire à l'encontre d'une entité qui n'aurait pas été dissuadée —, pour rétablir la dissuasion en cas d'échec de celle-ci, en montre toutes les limites ! L'arme nucléaire — qui repose sur l'exercice de la terreur et la menace de destruction totale —, est facteur d'insécurité et non de sécurité comme le répètent à l'envi les discours officiels.

Quels ont été les moteurs profonds pour établir le Traité d'interdiction des armes nucléaires aux Nations Unies en 2017, alors qu'il existe un Traité de non prolifération ?

Le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ne s'oppose pas au Traité de non-prolifération (TNP), mais au contraire vient le compléter juridiquement. L'adoption du TIAN par 122 États à l'ONU trouve son origine au sein même des puissances nucléaires qui n'ont pas respecté leurs propres engagements « à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire » tel que défini dans l'article VI du TNP entré en vigueur en... 1970, il y a 50 ans ! Les États non-dotés membres du TNP ont respecté leurs engagements. Mais pas les États dotés, qui n'ont eu de cesse de poursuivre la modernisation

de leur arsenal nucléaire qui est au cœur de leur stratégie militaire comme, par exemple, pour la France. Cette inégalité, ce comportement de « deux poids, deux mesures » vis-à-vis de la prolifération nucléaire, est au cœur du processus.



Comment, à terme, le TIAN pourrait-il créer les conditions pour un désarmement nucléaire international ?

Les avancées concrètes en matière de désarmement de ces dernières décennies ont toujours eu comme point de départ l'engagement de la société civile et des ONG face au manque de volonté politique, voire même à l'échec des États dans leur actions de protection des populations. Le TIAN est né du constat qu'en cas d'utilisation d'une arme nucléaire, dans un conflit ou même par accident, il serait impossible de faire face à la catastrophe humanitaire (sanitaire, environnementale...) engendrée. La crédibilité du processus d'interdiction de ces armes de destruction massive, sera assurée quand les puissances nucléaires arrêteront de s'arc-bouter sur leurs privilèges et qu'elles accepteront d'entrer dans la négociation ; il en va de la survie de tous et de la leur. Car à la différence des autres armes, en cas de conflit nucléaire il n'y a pas de gagnant mais seulement des perdants. Toutefois, un traité n'est qu'un outil issu de négociations et d'un rapport de forces à un moment déterminé. À ce titre il dépend avant tout de la volonté politique des acteurs — États, organisations, citoyens — engagés dans le processus.

Propos recueillis par Jean-François Morel

Patrice Bouveret est co-fondateur de l'Observatoire des armements², et co-porte-parole de ICAN France, la branche française de la campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, Prix Nobel de la paix 2017.

¹ : International Campaign to Abolish Nuclear Weapons.

² : Centre d'expertise indépendant.